

ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
Le mardi 4 octobre 2022 à 19 h

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE SEPTEMBRE 2022
- 4 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE
6. ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES
  - 6.1 Dépôt et acceptation de la liste des déboursés au 30 septembre 2022
  - 6.2 Félicitations au député de Lac Mégantic
  - 6.3 Inscription à des formations pour élus municipaux
  - 6.4 Adoption du Règlement numéro 597 constituant une réserve financière pour le service d'aqueduc
  - 6.5 Adoption du Règlement numéro 598 constituant une réserve financière pour le service d'égouts
  - 6.6 Embauche d'une responsable des événements, de la culture, du loisir et de la vie communautaire
  - 6.7 Démission au service de la voirie
  - 6.8 Affichage du poste bénévole de coordonnateur.trice de la bibliothèque municipale
  - 6.9 Ratification et nomination de comités internes
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 7.1 Demande d'aide financière pour la formation de pompiers - années 2023-2024
  - 7.2 Nomination au poste de lieutenant du service de sécurité incendie
8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)
  - 8.1 Lancement de l'appel d'offres pour les travaux de déneigement, déglacage et entretien hivernal (saisons 2023 à 2026)
  - 8.2 Achat et installation de boutons d'ouverture automatique de portes
9. HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
  - 9.1 Mandat de recherche en eau souterraine et d'étude technicoéconomique (3e puits aqueduc)
10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11. CULTURE, LOISIRS ET COMMUNICATION
12. VIE SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE
- 12.1 Octroi de subventions diverses
13. VARIA
14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
15. LEVÉE DE LA SÉANCE

## PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Procès-verbal de la réunion ordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 403, rue Principale, le mardi 4 octobre 2022 à 19 h. Sont présents le maire Luc Cayer, les conseillères et conseillers Mélissa Théberge, Denis Pagé, Steeves Mathieu, Lucie Gauthier, Daniel Dodier, Yannick Bédard.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est présidée par le maire Luc Cayer et Anne Turcotte, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit comme secrétaire. Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 19 h.

Résolution  
2022-10-198

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu :

D'adopter l'ordre du jour en y apportant les modifications suivantes :

- modification du point 6.2 - Félicitations au député de Mégantic François Jacques
- retrait du point 6.8 - Affichage du poste bénévole de coordonnateur.trice de la bibliothèque
- ajout du point 6.10 - Adoption de la Charte municipale pour la protection de l'enfant
- ajout du point 7.3 - Embauche de pompiers
- ajout du point 8.3 - Travaux de remplacement d'un ponceau dans le 5e Rang ouest suivant les pluies diluviennes du 19 septembre 2022
- ajout du point 10.1 - Mandat de services professionnels pour procéder à des amendements réglementaires

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2022-10-199

### 3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE SEPTEMBRE 2022

Il est proposé par le conseiller Yannick Bédard :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire 7 septembre 2022 avec dispense de lecture, copies de celui-ci ayant dûment été distribuées à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### 4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Trois personnes assistent à la séance. Les questions posées concernent les sujets suivants :

- l'état et la vente du terrain de l'ancien camp St-Pat versus l'opportunité de l'acquérir par la Municipalité pour y développer des services aux citoyens (camp de jour, accès au lac écologique);
- la position du Conseil relativement aux constats d'infraction délivrés et

l'entente hors cour au 74, 6e Rang ouest.

## 5. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport de correspondance reçue entre le 29 août au 23 septembre 2022. La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture (sur demande par courriel)..

## 6. ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES

Résolution  
2022-10-200

### 6.1 Dépôt et acceptation de la liste des déboursés au 30 septembre 2022

Il est proposé par le conseiller Yannick Bédard :

**DE** déposer la liste des déboursés au 30 septembre 2022 au montant de 81 143,98 \$;

**ET D'**accepter le paiement des opérations courantes au montant de 416 634,42 \$ comprenant notamment le paiement des opérations de rechargement de gravier (150 089,11 \$), des collectes des ordures ménagères des mois de mai à août (69 394,06 \$) et le deuxième versement de la quote-part de la Sûreté du Québec (164 546 \$).

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2022-10-201

### 6.2 Félicitations au député de Mégantic François Jacques

**ATTENDU** la réélection de Monsieur François Jacques à la circonscription de Mégantic dans le cadre des élections provinciales du 3 octobre 2022;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Pagé

**DE** féliciter Monsieur François Jacques pour sa réélection;

**DE** rappeler au député de Mégantic les enjeux locaux pour lesquels le Conseil souhaite collaborer dans l'avenir dont l'acceptation des huit places demandées par le CPE Chez Tante Juliette au Ministère de la Famille, l'appui au projet de construction et d'établissement d'un magasin général avec logements abordables au coeur du village, le retour de la Fête Nationale à Stoke et autres projets structurants pour la communauté;

**ET DE** réitérer la pertinence d'accroître la participation financière du gouvernement du Québec pour amoindrir les conséquences de l'inflation, de la pénurie de main-d'œuvre et des changements climatiques sur les finances municipales.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2022-10-202

### 6.3 Inscription à des formations pour élus municipaux

**ATTENDU** l'offre de formation en ligne de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

**ATTENDU QUE** les crédits budgétaires requis ont été prévus au budget de l'année 2022;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier

D'inscrire le conseiller Denis Pagé à trois blocs offerts dans le cadre de la formation virtuelle "La boîte à outils du conseil municipal" au coût total de 180 \$ avant les taxes;

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

*Poste de dépense : 02-110-00-4!*

Résolution  
2022-10-203

**6.4 Adoption du Règlement numéro 597 constituant une réserve financière pour le service d'aqueduc**

**ATTENDU QUE** la Municipalité est propriétaire d'un système d'alimentation en eau potable (aqueduc) qui dessert le secteur « Stoke - centre / aqueduc » de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** le système est constitué d'équipements mécaniques et de conduites dont l'entretien, la réparation, le remplacement et la mise à niveau peuvent être requis à moyen terme;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 1094.1 du *Code municipal du Québec*, une municipalité peut créer au profit d'un secteur déterminé une réserve financière à une fin déterminée pour le financement de dépenses;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 6 septembre 2022 et que le projet a été déposé à cette même séance;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yannick Bédard

D'adopter le *Règlement numéro 597 constituant une réserve financière pour le service d'aqueduc* dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

**ET DE** tenir un registre le lundi 17 octobre prochain de 9 h à 19 h pour permettre aux personnes habiles à voter du secteur desservi par le réseau d'aqueduc de demander la tenue d'un référendum, et ce, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2022-10-204

**6.5 Adoption du Règlement numéro 598 constituant une réserve financière pour le service d'égouts**

**ATTENDU QUE** la Municipalité est propriétaire d'un système d'assainissement des eaux usées qui dessert le secteur « Stoke - centre / égouts » de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** le système est constitué d'équipements mécaniques et de conduites dont l'entretien, la réparation, le remplacement et la mise à niveau peuvent être requis à moyen terme;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 1094.1 du *Code municipal du Québec*, une municipalité peut créer au profit d'un secteur déterminé une réserve financière à une fin déterminée pour le financement de dépenses;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 6 septembre 2022 et que le projet a été déposé à cette même séance;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Dodier

D'adopter le *Règlement numéro 598 constituant une réserve financière pour le service d'égouts* dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

**ET DE** tenir un registre le lundi 17 octobre prochain de 9 h à 19 h pour permettre aux personnes habiles à voter du secteur desservi par le réseau d'égouts de demander la tenue d'un référendum, et ce, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution 2022-10-205      **6.6      Embauche d'une responsable des événements, de la culture, du loisir et de la vie communautaire**

**ATTENDU** la vacance du poste de responsable des événements, de la culture, du loisir et de la vie communautaire ;

**ATTENDU QU'**au terme du processus, le comité de sélection recommande l'embauche d'une ressource conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Pagé

**D'**embaucher Joakim Lemay à titre de responsable des événements, de la culture, du loisir et de la vie communautaire selon les conditions de la convention collective en vigueur (permanent à temps complet), et ce, à compter du 24 octobre 2022.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution 2022-10-206      **6.7      Démission au service de la voirie**

**ATTENDU** la démission d'un opérateur-journalier effective le 12 septembre courant et la vacance du poste depuis;

**ATTENDU** les clauses de la convention collective en vigueur;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier

**DE** prendre acte de la démission de l'opérateur-journalier Daniel Gendron et de le remercier pour ses années de service;

**ET DE** procéder à l'affichage du poste conformément à la convention collective en vigueur.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**6.8      Affichage du poste bénévole de coordonnateur.trice de la bibliothèque municipale**

*Point reporté.*

Résolution 2022-10-207      **6.9      Ratification et nomination de comités internes**

**ATTENDU QUE** conformément à la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*, la directrice générale et greffière-trésorière a procédé à la formation d'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels dont la nomination doit être ratifiée par le Conseil;

**ATTENDU QUE** pour veiller à la santé et la sécurité au travail, il convient de former un comité pour faire participer les membres du personnel à la prise en charge et à l'identification des risques afin de les corriger et de les contrôler rapidement;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Dodier

**DE** ratifier la nomination du comité sur l'accès à l'information formé de la directrice générale et greffière-trésorière, de l'inspectrice - bâtiment et environnement et de la secrétaire-réceptionniste;

**ET DE** nommer les membres du comité santé et sécurité au travail formé du directeur des services municipaux, du chef de services - travaux publics, de l'adjointe administrative - comptabilité, d'une personne représentant les membres du personnel nommée par le syndicat et d'une personne représentant les pompiers nommée par le service incendie.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2022-10-208

#### **6.10 Adoption de la Charte municipale pour la protection de l'enfant**

**ATTENDU QUE** les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente Charte municipale pour la protection de l'enfant;

**ATTENDU QU'**une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

**ATTENDU QU'**une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

**ATTENDU QU'**une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

**ATTENDU QU'**une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Pagé

**D'adopter** la Charte municipale pour la protection de l'enfant et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des

- services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

## 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution 2022-10-209      7.1      **Demande d'aide financière pour la formation de pompiers - années 2023-2024**

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**ATTENDU QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**ATTENDU QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

**ATTENDU QUE** ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**ATTENDU QUE** ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Stoke désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Stoke prévoit la formation de quatre (4) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Val-Saint-François, en conformité avec l'article 6 du Programme;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Thériault

**DE** présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Val-Saint-François.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution 2022-10-210      7.2      **Nomination au poste de lieutenant du service de sécurité incendie**



**ATTENDU QU'**à la suite du départ du préventionniste en juin 2021, le pompier Hugo Lefrançois a assuré l'intérim au poste de lieutenant le temps d'embaucher un nouveau préventionniste au service de sécurité incendie;

**ATTENDU** la recommandation du directeur du service de procéder à la nomination du préventionniste nouvellement en poste;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

**DE** nommer le pompier Jean-Benoît Piché à titre de lieutenant du service de sécurité incendie de Stoke;

**ET DE** remercier Monsieur Lefrançois pour son implication durant la transition.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2022-10-211

### **7.3      Embauche de pompiers**

**ATTENDU** la vacance de postes au sein de la brigade d'incendie de Stoke;

**ATTENDU** la recommandation du directeur de service de sécurité incendie de procéder à des embauches de pompiers déjà formés et expérimentés;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

**D'embaucher** les pompiers Éric Forget et Christian Audet au service de sécurité incendie.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

## **8.            TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)**

Résolution  
2022-10-212

### **8.1      Lancement de l'appel d'offres pour les travaux de déneigement, déglçage et entretien hivernal (saisons 2023 à 2026)**

**ATTENDU QUE** le contrat de déneigement, déglçage et entretien hivernal se termine au printemps 2023;

**ATTENDU QUE** les crédits budgétaires requis de la saison débutant à l'automne 2023 doivent être prévus au budget de l'année 2023;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu

**D'autoriser** le lancement de l'appel d'offres numéro Stoke 2022-06 pour les travaux de déneigement, déglçage et entretien hivernal conformément au devis joint aux présentes pour en faire partie intégrante;

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2022-10-213

### **8.2      Achat et installation de boutons d'ouverture automatique de portes**

**ATTENDU** le projet d'installer des boutons d'ouverture automatique des portes de l'hôtel de ville, de la bibliothèque et du centre communautaire (entrée principale et entrée Les Appalaches) pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à une demande de prix auprès

d'entrepreneurs de la région;

**ATTENDU QUE** la dépense est couverte en totalité par le Fonds Accessibilité et que les crédits budgétaires requis ont été prévus au programme triennal d'immobilisations de l'année 2022;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Dodier

**DE** procéder à l'achat et installation de boutons d'ouverture automatique des portes auprès de Donlox au coût de 10 467,65 \$ avant les taxes;

**D'**autoriser la direction générale à mandater un fournisseur de services afin de doter toutes les portes du système d'accès à puces, lorsque requis;

**ET D'**affecter le surplus réservé Accessibilité au paiement des sommes requises à ces deux contrats.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. Poste de dépense : 03-310-02-522 (hv) et 03-31*

Résolution  
2022-10-214

**8.3 Travaux de remplacement d'un ponceau sur le 5e Rang ouest suivant les pluies diluviennes du 19 septembre 2022**

**ATTENDU QUE** les pluies diluviennes du 19 septembre dernier ont endommagé sérieusement un ponceau situé sur le 5e Rang est, le rendant inopérant et nécessitant son remplacement immédiat;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a demandé des prix pour sous-traiter ces travaux à un entrepreneur;

**ATTENDU QUE** le Ministère de la Sécurité publique (MSP) a prévu un programme de subvention permettant de couvrir en partie ou en totalité les dépenses engagées, après analyse de l'admissibilité de la Municipalité (à venir);

En conséquence, il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu

**DE** mandater Excavation Steve Leblanc à procéder au remplacement du ponceau situé sur le 5e Rang est au coût de 44 989,51 \$ avant les taxes;

**DE** déposer une demande de subvention auprès du MSP afin d'obtenir une compensation monétaire pour les travaux effectués;

**ET D'**affecter le Fonds environnement au paiement des sommes résiduelles, le cas échéant.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

*Poste de dépense : 02-320-00-521*

**9. HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Résolution  
2022-10-215

**9.1 Mandat de recherche en eau souterraine et d'étude technicoéconomique (3e puits aqueduc)**

**ATTENDU** le projet d'augmenter la réserve aquifère (puits) inscrit au programme triennal d'immobilisations de l'année 2022;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a demandé des prix auprès de fournisseurs de la région;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu

**DE** mandater l'entreprise LNA à procéder à la recherche d'eau souterraine et à l'étude technicoéconomique pour l'ajout d'un troisième puits au réseau d'aqueduc au coût de 2 305 \$ avant les taxes;

**ET D'**affecter le surplus libre non affecté au paiement des sommes requises.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

*Poste de dépense : 03-310-40-721*

## 10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Résolution  
2022-10-216

### 10.1 Mandat de services professionnels en urbanisme pour procéder à des amendements réglementaires

**ATTENDU QUE** des modifications réglementaires sont requises en vertu des lois 67 et 69 du gouvernement du Québec (résidence principale de tourisme et règlement de démolition);

**ATTENDU QUE** des amendements aux règlements d'urbanisme sont nécessaires pour en améliorer l'application;

**ATTENDU QUE** le comité urbanisme et environnement recommande de mandater l'urbaniste-conseil Marc-Antoine Côté dans la préparation des amendements requis;

**ATTENDU QUE** les crédits budgétaires requis au budget de l'année 2022 permettent de couvrir la dépense;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

**DE** mandater l'urbaniste-conseil Marc-Antoine Côté selon une banque d'heures estimée à 25 heures, pour la somme de 2 375 \$ avant les taxes;

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

*Poste de dépense : 02-610-00-4*

## 11. CULTURE, LOISIRS ET COMMUNICATION

## 12. VIE SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE

Résolution  
2022-10-217

### 12.1 Octroi de subventions diverses

**ATTENDU** les demandes de subventions municipales reçues au cours du dernier mois;

**ATTENDU QUE** les crédits budgétaires requis ont été prévus au budget de l'année 2022;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yannick Bédard

**D'**accorder les subventions suivantes :

- 400 \$ à la FADOQ pour la session automne de yoga;
- 40 \$ par cours de karaté à Jonathan L'Heureux pour lui permettre de tenir ses cours au centre communautaire, et ce, pour toute la session automne 2022;
- 2 500 \$ au comité de gestion de l'église St-Philémon de Stoke pour le

spectacle de Noël 2022;  
D'acheter 5 paires de billets (1 adulte - 1 enfant) pour le spectacle de Noël, au coût total de 175 \$, et d'en faire le tirage en collaboration avec l'école Notre-Dame-des-Champs;

ET D'étudier la possibilité d'offrir la location à l'heure au centre communautaire à compter de l'année 2023.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

*Postes de dépenses : 02-701-24-970 (yoga/karaté); 02-702-00-447 (Noël); 02-110-01-346 (billets)*

**13. VARIA**

**14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

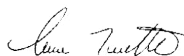
Aucune question n'est posée au Conseil.

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

La conseillère Lucie Gauthier propose de lever la séance à 19 h 44.



Luc Cayer  
Maire



Anne Turcotte  
Directrice générale  
Greffière-trésorière

Je, Luc Cayer, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro \_\_\_\_\_ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.

Luc Cayer  
Maire